



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_30
BUDGET PRINCIPAL – OPERATIONS PROGRAMMEES**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :32
Pouvoir(s) :6
Votants :38

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

DRIANCOURT Marc-Antoine a donné pouvoir à POMMOT Michel, BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, RICHARD Maud a donné pouvoir à BASTARD Estelle, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à GUILLOT Jean-François, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine,

Secrétaire de séance :

THEPAUT Michel

DELIBERATION N°DCM2024_30
Budget Principal – Opérations programmées

Rapporteur : Dominique FOUIN

La municipalité souhaite manifester sa volonté de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements.

Pour cela une première approche, non exhaustive, a été établie en vue de répondre à deux objectifs principaux :

- Faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- Accroître la visibilité en positionnant, pour plusieurs exercices, les crédits prévisionnels qui pourraient être affectés à la réalisation d'une opération

Projet	Total Dépenses	Crédits budgétaires						2028
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Restauration du clocher de l'église de Brissarthe	993 852 €			12 000 €	100 000 €	300 000 €	400 000 €	181 852 €
Aménagement de la base de Loisirs de Marigné et d'un théâtre de Verdure à Marigné	407 392 €	8 300 €	182 462 €	216 630 €				
Reconstruction de la mairie de Chateauneuf	1 100 000 €			300 000 €	600 000 €	200 000 €		
Restauration hydraulique du Piron à Champigné	309 850 €		49 850 €	160 000 €	100 000 €			
Aménagement Briant Chailloux à Champigné (Phase 1)	545 280 €		1 080 €	204 600 €	109 000 €	43 600 €	130 900 €	56 100 €
Aménagement du quartier de La Cigale à Chateauneuf	492 132 €				98 426 €	295 279 €	98 426 €	
Lotissements multisites	1 860 640 €		22 440 €	30 560 €	401 200 €	975 500 €	430 940 €	
	5 709 146 €							

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les opérations selon la programmation présentée précédemment ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter toute subvention au taux maximum pour le financement de ces opérations ;
- D'abroger en conséquence la délibération DCM 2023_26 du 4 avril 2023 ;
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget principal 2024 ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 8 avril 2024

Maryline LEZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 8 avril 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.